Chronique de France.

A la suite du refus du sénat de voter le projet de loi autorisant l'augmentation des appointements des facteurs, adopté dernièrement par la chambre, environ huit cents facteurs ont refusé le matin de faire leur service; et un peu plus tard les 3,000 facteurs de Paris étaient tous en grève. La conséquence de ce refus des facteurs de faire leur service a été que, il n'y a pas eu de distribution de lettres. Pendant quelque temps, les grévistes ont stationné par groupes autour de l'hôtel des postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, qui s'est trouvé assiégé toute la matinée par des négociants venus pour réclamer leurs lettres.

M. Mougeat, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, a pris des mesures pour organiser un service de distribution cet après-midi. Le classement des correspondances est fait par des commis, qui ont été mis à la disposition du bureau de poste par les maisons de commerce et les banques qui les emploient.

La grève des facteurs c'est terminée le 19 mai. La première brigade a repris son service le le matin à quatre heures.

A 6 heures presque tous les facteurs étaient à leur poste. Des distributions spéciales ont eu lieu. Vingt mille lettres chargées, dont la distribution a été retardée à cause de la grève ont été remises aujourd'hui aux personnes à qui elles sont adressées.

M. Francisque Sarcey a été enterré. jeudi dernier, au cimetière de Montmartre. Dans ses dernières volontés, l'éminent critique dramatique demande que son corps soit inciné, non point parce qu'il ne partageait pas les vues de l'Eglise à cet égard. mais parce qu'il craignait d'être enterré vivant. Quoi qu'il en soit ses funérailles ont eut lieu à l'église de la Trinité.

Les entreprises coloniales se popularisent de plus en plus en France; en voici une preuve manifeste.

Le conseil général de la Vendée a, dans sa dernière session, voté une somme de 500 francs pour aider un colon à s'installer en Nouvelle-Calédonie. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une assemblée départementale française s'intéresse d'une façon effective à une entreprise coloniale d'initiative privée, et le fait vaut la peine d'être signalé.

Le gros lot de cent mille francs du dernier tirage de l'exposion de 1900 a été gagné par Mme. Seris, femme du courrier d'Orthez à Sault-de-Nauailles. et par ses trois nièces, les demoiselles Casalis.

Une dépêche de Paris à "l'Evening News" dit que les nationalistes se préparent à faire une ovation au commandant Marchand. M. Quesnay de Beaurepaire présentera au commandant Marchand au moment où il entra à Paris une pétition intitulée: "Une démonstration pacifique."

M. Georges Thiébaud, rédacteur au "Gaulois", a été autorisé à offrir au commandant Marchand un siège à la chambre des députés. Un député nationaliste donnera sa démission en sa faveur.

Les compagnies de bicyclistes. —Depuis longtemps on réclamait an France la création de compagnies de bicyclistes.

L'un des derniers actes de M. de Freycinet, comme ministre de la guerre, a été de prescrire la constitution de deux de ces compagnies par le 6e et 20e corps. Chacune aura la composition suivante:

1 capitaine commandant, 4 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 sous-officier comptable, 1 sous-officier adjoint, 4 sergents, 7 caporaux, 2 clairons, 4 mécaniciens, 100 hommes de troupe.

Au total: 5 officiers et 120 hommes de troupe et deux voitures à deux chevaux.

Lors de l'élection présidentielle du 18 février dernier M. Henri de La Vaulx avait été arrêté pour avoir crié: "A bas Loubet!"

L'information n'ayant pu prouver qu'une chose, c'est qu'il avait crié: "Vive l'armée!" M. Henri de La Vaulx n'en a pas moins été poursuivi devant le tribunal de simple police, la qualification de la contravention ayant été changée de "cri séditieux" en "tapage nocturne".

M. da La Vaulx a été condamné à 11 fr. d'amande pour avoir crié: "Vive l'armée!"

Le président et la présidente.

M. et Mme. Loubet, bombardés subitement premiers fonctionnaires de la République, entendent diversement la pratique du pouvoir.

M. Loubet, lui, rêve, dit-on, de modifier son aspect de brave bourgeois de Montélimar. Il se souvient que son prédécesseur charmait les foules par sa belle prestance, et ce souvenir le hante...

Et des indiscrets prétendent, que, de bonne heure, le matin, le président prend, au Bois, sa leçon d'équitation sous l'oeil vigilant de Montjarret!

M. Loubet rêve-t-il de réceptions franco-russes? Rêve-t-il de revues passées sur un coursier caracolant? Qui sait!

Mme Loubet, qui est non seulement une croyante, mais une pratiquante, profite des nombreux avantages que lui donne sa nouvelle situation pour continuer de s'employer avec plus d'utilité encore qu'auparavant à soutenir différentes bonnes œuvres. Au lendemain de son installation, on sait que sa première visite fut pour l'œuvre des femmes cancéreuses.

Ainsi, M. Loubet, qui est la tête du pouvoir, et Mme. Loubet qui en est le cœur. suivent-ils chacun leur chemin...

Avis de Cour de Revision

DIVISION ELECTORALE DE LA VERANDRYE.

Canada
Province de Manitoba. } Avis est par le présent donné que la cour de revision pour la revision de la liste électorale de La Vérandrye se tiendra, le mercredi le 28 juin à 3 heures p. m., dans la salle Municipale à Lorette. pour cette partie de la liste qui se rapporte a la Municipalité Taché. 2e jeudi le 29 juin à 9 heures a. m., dans la salle d'audience de la cour de comté à St.-Anne pour cette parti de la liste qui se rapporte à la Municipalité da la Broquerie. 3e Vendredi le 30 juin à 3 p. m., au bureau de poste de Chortitz, pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité de Hanover.

Avis est par le présent donné a toutes personnes étant électeurs ou reclamant le droit de l'être et aussi à toutes personnes agissant pour un électeur ou une personne réclamant le droit d'électeur qui désirent certaines modifications à la liste électorale qu'elles devront donner au soussigner, au moins cinq jours clairs d'Avis par écrit avant la Séance de la Cour, de leur intention d'en appeler à la cour de revision, et qu'elles devront être présentes à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus avec leurs témoins et leurs papiers, afin que leurs réclamations puissent être entendues et décidées conformément à la loi.

Daté à Lorette, ce seizième jour de mai 1899.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc pour la Cour de Revision.
Résidence,—Lorette.
Bureau de poste,—Lorette.